RÉGION
NEUCHÂTEL
LITTORAL

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Communiqué de presse – embargo au 4.12.2024, 12h

La Littorale : la voie verte express cyclable du Littoral neuchâtelois

La Région Neuchâtel Littoral, qui regroupe les 100'000 habitants des dix communes de La Grande Béroche, Cortaillod, Boudry, Milvignes, Neuchâtel, Laténa, Cornaux, Cressier, Le Landeron et Rochefort, a présenté l'état de ses réflexions concernant sa future voie verte express cyclable « La Littorale ». Ce nouveau corridor transversal de mobilité douce de 48 km, appelé à s'étendre le long du littoral neuchâtelois d'ici 2040, constitue une première pour la région. Cet axe majeur s'inscrit dans le cadre de la politique d'agglomération et de la stratégie cantonale de mobilité cyclable du Conseil d'État.

Bien plus qu'un simple aménagement dédié à la mobilité active, La Littorale ambitionne de **renforcer l'intermodalité**, en assurant des liaisons directes entre les gares et les principaux pôles de développement. Elle vise également à **créer une continuité territoriale** en proposant un axe cyclable structurant et à **compléter le réseau existant** par l'ajout d'une dorsale performante suivant souvent la voie ferrée. Pour Thierry Pittet, conseiller communal à La Grande Béroche et président de Région, « il s'agit d'un des projets les plus emblématiques de la Région Neuchâtel Littoral, reliant à terme toutes les localités de manière durable et sécurisée ».

L'infrastructure a en outre été pensée pour **réduire les déclivités** grâce à des aménagements spécifiques, garantissant une accessibilité optimale pour tous les usagers, y compris les piétons. La mise en service de cette voie verte cyclable contribuera de manière significative à **renforcer la qualité de vie** des citoyens et à **atteindre les objectifs climatiques** régionaux en offrant une **alternative crédible à la voiture** individuelle, notamment pour les trajets pendulaires.

Une infrastructure déployée sur les quinze prochaines années, en adéquation avec les planifications cantonales et communales en cours

Le projet s'inscrit dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal neuchâtelois de mobilité cyclable (PDCMC) et du Projet d'agglomération RUN de cinquième génération déposé en juin 2025 auprès de la Confédération. Son déploiement s'étendra en plusieurs étapes jusqu'en 2040.

La conception et la mise en œuvre de La Littorale s'appuient en effet sur un partenariat étroit avec le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), garantissant la conformité du projet au prochain rapport d'entretien durable des routes cantonales, aux conceptions directrices ainsi qu'aux normes techniques et environnementales en vigueur.

Les réflexions menées en concertation avec l'Etat de Neuchâtel ont ainsi permis d'alimenter les travaux en cours de révision du PDCMC. Pour le conseiller d'État Laurent Favre, chef du DDTE, « La Littorale est clairement appelée à devenir l'axe cyclable structurant de la Région Neuchâtel Littoral et permettra au vélo utilitaire de gagner en sécurité et en efficacité ».

Les visions sur l'avenir du territoire de la Région Neuchâtel Littoral ont été partagées par l'ensemble des communes lors de la récente révision des plans d'aménagement locaux. Elles ont notamment abouti à l'élaboration de ce projet de voie verte express cyclable ainsi qu'à un Guide régional pour

l'aménagement des espaces extérieurs. Comme le souligne Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale à Neuchâtel et présidente de la Commission régionale d'aménagement du territoire, « c'est grâce aux nombreux échanges entre communes de tout le Littoral sur nos visions de territoire qu'une volonté de liaison cyclable directe et efficace est née ».

Contacts

- **M. Thierry Pittet, conseiller communal à La Grande Béroche et président de la Région Neuchâtel Littoral ; thierry.pittet@ne.ch, tél. 078 738 86 63 ;**
- **Mme Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale à la Ville de Neuchâtel et présidente de la Commission Aménagement du territoire de la Région Neuchâtel Littoral, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch, tél. 079 371 96 43 ;**
- **M. Daniel Rotsch, conseiller communal à Laténa et membre des Commissions Aménagement du territoire et Mobilité de la Région Neuchâtel Littoral, daniel.rotsch@ne.ch, tél. 079 683 77 65 ;**
- **M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, République et Canton de Neuchâtel, laurent.favre@ne.ch, tél. 032 889 67 00.**

Neuchâtel, le 4 décembre 2025